



COMMUNE DE LE CHAMP-PRES-FROGES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **26 juin 2026 à 17h30** en mairie

Présents : JACQUIN Mylène, RIONDET Pascal, JEANSELME Pascale, THERY Eynard, VILLERMAIN Isabelle, RAFIN Maxence, MONTEL LOUIS Sandrine, JAITTE Jérémy, NICOLLET Isabelle, PERRIN-BIT Marc, REYMOND Séverine, ZANOLI Nicolas, FLORES Angelique, BONNET MACHOT Jérémie, BARUZZO Caroline

Secrétaire de séance : JEANSELME Pascale

ORDRE DU JOUR

- I. DM N°2
- II. Autorisation donnée à Madame Le Maire de signer la convention de participation aux frais de fonctionnement du réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED)

DELIBERATIONS

I – DM N°2

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'à la demande du comptable du Trésor public il convient de prendre une décision budgétaire modificative avec pour objet :

- D'ajuster le plan de financement des opérations d'investissement par une augmentation des dépenses du chapitre 21, compensée par une diminution équivalente des dépenses du chapitre 23 d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT			
DEPENSES		DEPENSES	
<u>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</u>		<u>Chapitre 23 – Immobilisation en cours</u>	
2156 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 15 600.00 €	231 – Opération 421 Chantier du Lavoir	-28 000.00 €
2181 - Installations générales, agencements divers	+ 12 400.00 €		
TOTAL	+ 28 000.00 €	TOTAL	- 28 000.00 €

Cette décision modificative n'affecte pas l'équilibre global du budget.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté



II – Autorisation donnée à Madame Le Maire de signer la convention de participation aux frais de fonctionnement du réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED)

L'antenne RASED de VILLARD-BONNOT, installée à l'école élémentaire Libération, intervient également dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Le Champ-près-Froges. Une convention a été établie entre les deux communes afin de définir les modalités de participation financière de la commune aux frais de fonctionnement du RASED.

Le Conseil municipal, après avoir voté, décide d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer les termes de la convention de participation aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED)

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

Clôture de la séance

La séance est levée à 17h50.

Fait à Le Champ-près-Froges,

Le 30/06/2026

Le Maire,